



Le 02/06/2025

COMMUNIQUÉ

Inscription au transport scolaire 2025 – 2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) informe les parents d'élèves des communes de **Le Moule, Morne-À-L'eau, Petit-Canal, Port-Louis et l'Anse-Bertrand** que les inscriptions au transport scolaire, pour la rentrée de septembre 2025, se déroulent du 23 juin au 22 août 2025, selon les modalités suivantes :

Prioritairement en ligne (par carte bancaire) :

- En se connectant à internet au site WWW.CANGT.FR ou sur l'application mobile NordKonékté rubrique « Démarches et Services »
- En se rendant aux relais et maisons France Services suivants où des conseillers numériques les assisteront :
 - « Médiathèque du Moule », rue Saint-Jean - Du lundi au vendredi de 08h00 à 13h00. Téléphone : 0590 23 09 31.
 - « Centre Social La Source » de Petit-Canal, rue Condé Damprobe - du Lundi au vendredi de 8h30 à 13h30. Téléphone : 0590 23 32 52
 - « Centre Social UDAF – VFE » de Port-Louis – An Filao-la, Lalanne - les mardis, mercredis, et vendredis de 9h à 12h30. Les lundis et jeudis de 10h à 18h. Téléphone : 0690 939 764 ou 0590 230 136

Il est aussi possible de procéder à l'inscription :

Par courrier à l'adresse : Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - 02, lotissement Vallée de Roujol - 97131 PETIT-CANAL accompagné des pièces à fournir, d'un chèque à l'ordre suivant : CANGT (Transport scolaire) avec le montant dû, une copie de la pièce d'identité du titulaire du chèque, le nom du ou des enfants.

Par dépôt sur place dans la boîte aux lettres sécurisée : à la Direction des Mobilités de la CANGT-ZA de Damencourt, Le Moule accompagné des pièces à fournir, d'un chèque à l'ordre suivant : CANGT (Transport scolaire) avec le montant dû, une copie de la pièce d'identité du titulaire du chèque, le nom du ou des enfants.

A défaut en présentiel :

Sur rendez-vous en téléphonant entre 8 heures et 10 heures 30 au 0590 246950. Une fois les rendez-vous fixés, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur à la date de la réception, les inscriptions en présentiel auront lieu de 8 heures à 12 heures à la Direction des Mobilités de la CANGT-ZA de Damencourt Le Moule

L'ensemble des pièces relatives à la procédure d'inscription (circuits, guide, fiche, attestations, tarifs, règlement intérieur) sont disponibles sur le site internet et la page Facebook de la CANGT, sur les sites internet et réseaux sociaux des communes membres. Il sera également possible de les récupérer dans les mairies du territoire.



TRANSPORT SCOLAIRE - Année Scolaire : 2025 -2026

FICHE D'INSCRIPTION

Période d'inscription : du 23 juin au 22 août 2025

Tout dossier d'inscription remis hors délai ne sera pas traité

Qui est concerné par l'inscription au transport scolaire à la CANGT ?

Tout élève résidant au sein des communes de la CANGT (Anse-Bertrand, Le Moule, Morne-A-L'Eau, Petit-Canal, Port-Louis) scolarisé soit au sein d'un établissement scolaire situé sur le territoire la CANGT pour lequel le besoin existant a abouti à la création d'un circuit, soit scolarisé au sein d'un établissement scolaire situé en dehors du territoire de la CANGT pour lequel le besoin existant a permis la création d'une ligne en lien avec le Conseil Régional.

Quelles sont les dispositions générales d'inscription au transport scolaire ?

Pour être transporté, votre enfant doit impérativement être muni d'une carte de transport scolaire délivré à son nom. Pour l'obtenir vous devez compléter une fiche d'inscription avec attention et précision. Pour ce faire, il convient de suivre la procédure indiquée ci-dessous. Tout dossier incomplet ne pourra être traité. N'oubliez pas d'indiquer une adresse mail valide ainsi qu'un numéro de téléphone où vous serez joignable. Afin que votre enfant puisse disposer de sa carte de transport scolaire pour la rentrée de septembre, **inscrivez-le du 23 juin au 22 août 2025**. Passé ce délai, l'inscription de votre enfant ne sera traitée qu'après la rentrée de septembre et dans la limite des places disponibles. Tout dossier incomplet ou mal renseigné ne sera pas traité. De plus, l'inscription au transport scolaire vaut acceptation du règlement intérieur, acte opposable et exécutoire, voté et adopté par le conseil communautaire de la CANGT.

Quelles sont les modalités d'inscription ?

A raison d'un formulaire par enfant, l'inscription s'opère :

- Prioritairement en ligne (par carte bancaire) :
- En se connectant à internet au site www.cangt.fr ou sur l'application mobile NordKonèkté
- En se rendant aux relais et maisons France Services où des conseillers numériques les assisteront :
 - « Médiathèque du Moule », rue Saint-Jean - Du lundi au vendredi de 08h00 à 13h00. Téléphone : 0590 23 09 31.
 - « Centre Social La Source » de Petit-Canal, rue Condé Damprobe - du Lundi au vendredi de 8h30 à 13h30. Téléphone : 0590 23 32 52
 - « Centre Social UDAF – VFE » de Port-Louis – An Filao-la, Lalanne - les mardis, mercredis, et vendredis de 9h00 à 12h30. Les lundis et jeudis de 10h à 18h. Téléphone : 0690 939 764 ou 0590 230 136
- Il est aussi possible de procéder à l'inscription :
 - Par courrier à l'adresse : Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - 02, lotissement Vallée de Roujol - 97131 PETIT-CANAL accompagné des pièces à fournir, d'un chèque à l'ordre de la CANGT (Transport scolaire) avec le montant dû, une copie de la pièce d'identité du titulaire du chèque, le nom du ou des enfants.
 - Par dépôt sur place dans la boîte aux lettres sécurisée à la Direction des Mobilités de la CANGT-ZA de Damencourt, Le Moule accompagné des pièces à fournir, d'un chèque suivant : **CANGT (Transport scolaire)** avec le montant dû, une copie de la pièce d'identité du titulaire du chèque, le nom du ou des enfants.
- A défaut :
 - En présentiel sur rendez-vous en téléphonant entre 8 heures et 10 heures 30 au 0590 246950. Une fois les rendez-vous fixés, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur à la date de la réception, les inscriptions en présentiel auront lieu de 8 heures à 12 heures à la Direction des Mobilités de la CANGT-ZA de Damencourt Le Moule.

Tout paiement doit être acquitté pour réception de la carte d'accès au transport scolaire. La participation parentale aux frais du transport scolaire est fixée par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre. A ce jour, celle-ci est la suivante :

Ecoles primaires	30€/an
Lycées et collèges internes à la CANGT : (Anse-Bertrand, Port-Louis, Petit-Canal, Morne-À-L'eau, Moule)	75€/an
Lycées et établissements externes à la CANGT : (Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Gosier, Sainte-Anne, Petit-bourg, Lamentin, Capesterre Belle-Eau, etc.)	120€/an
Réédition de la carte de transport (en cas de perte, vol, détérioration, stage, changement d'adresse)	5€

Cette tarification est forfaitaire et annuelle. Son paiement est non remboursable.

Le tarif applicable sur le territoire de la CANGT (non résidant du ressort territorial de la CANGT)

Délibération n°COM2022-01-27/03 du 27 janvier 2022 relative à la participation parentale au transport scolaire pour les élèves résidant hors du ressort territorial de la CANGT.

CIRCUITS	Participation parentale avec prise en charge de l'autorité organisatrice de la mobilité de résidence	Participation de l'autorité organisatrice de la mobilité de résidence	Participation parentale sans prise en charge de l'autorité organisatrice de la mobilité de résidence
Lycées et collèges internes à la CANGT : (Anse-Bertrand, Port-Louis, Petit-Canal, Morne-À-L'eau, Moule)	100 euros par an	100 euros par an	200 euros par an
Lycées et établissements externes à la CANGT : (Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Gosier, Sainte-Anne, Petit-bourg, Lamentin, Capesterre Belle-Eau, etc...)	150 euros par an	150 euros par an	300 euros par an

Cette tarification est forfaitaire et annuelle. Son paiement est non remboursable.

Comment s'inscrire par internet sur le Portail du Transport Scolaire ?

- Inscription ou réinscription au transport scolaire de la CANGT :

Rendez-vous sur le site www.cangt.fr (rubrique **Démarches et Services** puis **Transport**) ou directement sur le portail dématérialisé du Transport Scolaire <https://cangt.portail-familles.com/cangt/>. Connectez-vous avec vos identifiants, puis rubrique **Mes pré-inscriptions**. Pour obtenir vos identifiants, cliquez sur **Identifiant ou Mot de passe oublié ?** puis renseigner votre email pour recevoir votre identifiant et votre mot de passe. Si votre mail n'a pas été renseigné dans votre dossier d'inscription de l'an dernier, donc inconnu de nos services, veuillez écrire à mobilites@cangt-guadeloupe.fr pour obtenir vos identifiants.

Que faire en cas de perte de l'identifiant et/ou du mot de passe ?

En pareille situation, deux options s'offrent à l'utilisateur. La première : se rendre sur le portail dématérialisé du Transport Scolaire de la CANGT <https://cangt.portail-familles.com/cangt/> puis cliquer sur « **Identifiant ou Mot de passe oublié** ». Un mail sera envoyé au demandeur avec son identifiant et son mot de passe. La seconde : contacter la direction transport via l'adresse mail : mobilites@cangt-guadeloupe.fr



TRANSPORT SCOLAIRE - Année Scolaire : 2025 -2026

FICHE D'INSCRIPTION

Période d'inscription : du 23 juin au 22 août 2025

Tout dossier d'inscription remis hors délai ne sera pas traité

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet

Enregistrement du dossier

Le _____/_____/_____

N° réf :

Elève titulaire de l'abonnement (EN MAJUSCULES, 1 CARACTÈRE PAR CASE) :

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____ Sexe : F M

Scolarité : Ecole Collège Lycée Post-Bac

Etablissement scolaire : _____

Classe 2025 – 2026 : _____

Représentant légal 1 : Mère Père Tuteur Famille d'accueil

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Section : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Tél : _____ Portable : _____

Courriel : _____

Représentant légal 2 : Mère Père Tuteur Famille d'accueil

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Section : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Tél : _____ Portable : _____

Courriel : _____

Pièces à fournir (copies) :

<input type="checkbox"/> Première inscription	<input type="checkbox"/> Réinscription
<ul style="list-style-type: none">Livret de famille (pages parents et élève concerné)Justificatif d'identité du représentant légal (carte d'identité, passeport...)Justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures eau, électricité, téléphone fixe)1 certificat de scolarité ou attestation d'inscription ou dernier carnet de correspondance (dernier bulletin scolaire ou liste des matériels pour les maternelles).1 photo d'identité récente de l'élève1 Enveloppe (162*229 sans fenêtre) timbrée sans fenêtre avec l'adresse du responsable légal pour la transmission des cartes de transport scolaire par voie postaleCopie attestation récente de la CAF (si paiement par chèque)	<ul style="list-style-type: none">Justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures eau, électricité, téléphone fixe)1 certificat de scolarité ou attestation d'inscription ou dernier carnet de correspondance (dernier bulletin scolaire ou liste des matériels pour les maternelles).1 photo récente de l'élève pour l'inscription en 6^{me} (collège) en seconde (lycée) et post-bacca1 Enveloppe (162*229 sans fenêtre) timbrée sans fenêtre avec l'adresse du responsable légal pour la transmission des cartes de transport scolaire par voie postaleCopie attestation récente de la CAF (si paiement par chèque)
<ul style="list-style-type: none">Elève de maternelles : document à remplir désignant le représentant légal ou la personne devant accompagner l'enfant à la montée et à la descente du bus (modèle d'attestation téléchargeable sur www.cangt.fr ou via l'application mobile Nord Konékté)Elève en garde alternée : souhaitant 1 double acheminement, si le 2^{me} circuit existe : 1 « attestation de garde alternée » datée et signée des deux responsables légaux (document téléchargeable sur www.cangt.fr ou via l'application mobile Nord Konékté)En cas de stage prévu : remplir « l'attestation d'intention de stage » conformément aux indications qui y sont portées (modèle d'attestation téléchargeable sur www.cangt.fr ou via l'application mobile Nord Konékté)Etudiants Post-Bac : une autorisation de la Région Guadeloupe est obligatoire pour tout établissement hors CANGT, et les circuits Le Moule - Lycée Polyvalent NGT et Morne-à-l'Eau - Lycée Louis DELGRES. Demande à faire par mail : transport-scolaire@regionguadeloupe.fr	

Dans le cadre des actions de communication la CANGT est amenée à utiliser des photos des élèves (site internet, reportages télévisés, photos de support, vidéos...). A ce titre et en application de la « loi Informatique et Libertés », j'autorise Je n'autorise pas les services de la CANGT et/ou les médias à utiliser à titre gracieux des photos ou des vidéos de mon enfant dans le cadre de l'organisation des transports scolaires (cochez la case correspondante).

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et reconnaiss avoir pris connaissance du règlement intérieur du transport scolaire de la CANGT et en accepter l'ensemble des clauses et dispositions

Fait à : _____ Le : _____

Signature du représentant légal :

Les données fournies sont traitées par la CANGT (Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre) située au 2, Lotissement Vallée de Roujol - 97131 PETIT-CANAL, définie comme responsable de traitement. L'ensemble des données sont destinées aux missions du transport scolaire réalisées par la CANGT, ainsi ces données sont traitées sur la base d'une mission d'intérêt public. Pour mettre en œuvre le traitement à l'intérieur de ses services, la CANGT s'appuie sur un prestataire informatique (GIG CONSEIL, située au Centre d'affaires de Bergevin - 97110 POINTE-A-PITRE). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, la CANGT a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPD/DPO) : il s'agit de la société AESATIS, située au 79b, boulevard de l'Europe - 13127 VITROLLES, joignable au 0442462088 ou à l'adresse électronique dpo@cangt-guadeloupe.fr. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, que vous pouvez faire valoir àuprès de notre DDP/DPO par courrier électronique ou par courrier postal. Si vous estimez après avoir réalisé la démarche auprès de notre DPD/DPO que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>